

ARRETE MUNICIPAL n°16-2026

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale N°1 route d'Uzer - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 29/01/2026, formulée par l'entreprise SAVIGNY Christophe représentée par M. SAVIGNY Christophe 154 Route du Ranchet 07200 MERCUER

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'entreprise SAVIGNY Christophe réaliser des travaux de rénovation des façades de l'habitation au 170 route d'Uzer 07110 VINEZAC - Voie communale N°1 - Commune de Vinezac (Ardèche).

170 Route d'Uzer
LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU LUNDI 1^{ER} FEVRIER 2026 AU
VENDREDI 1^{ER} MAI 2026 INCLUS

Article 2 :

L'entreprise SAVIGNY Christophe se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

L'entreprise SAVIGNY Christophe est tenuE de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- SAVIGNY Christophe

Fait à Vinezac, le 30/01/2026

